

Stratégie climatique 2050 de Bienne

Résumé

Situation initiale

Le réchauffement climatique et ses conséquences font partie des plus grands défis actuels. Bienne, sa population et son économie participent aussi au changement climatique, principalement en raison de la combustion de mazout, de gaz naturel, de diesel et d'essence. Les ménages, les entreprises et le trafic motorisé sont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre.

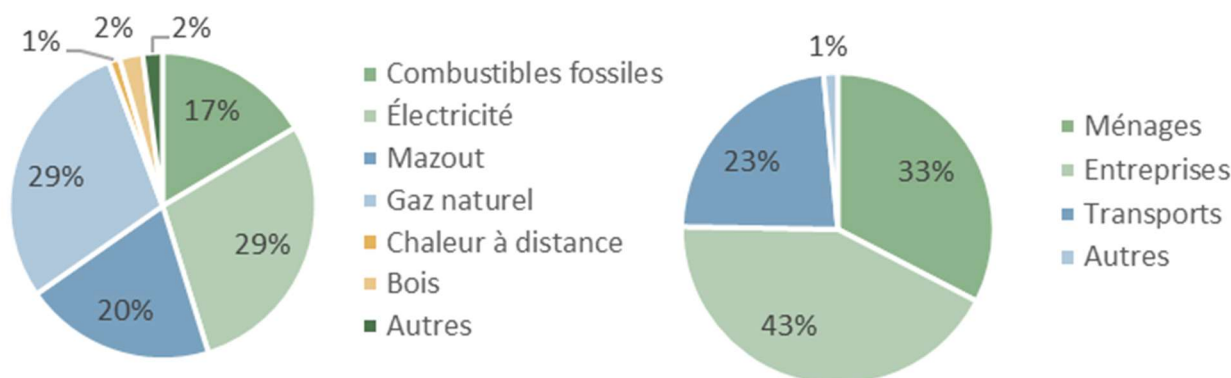


Figure 1: consommation énergétique finale par agent énergétique (à gauche) et émissions de gaz à effet de serre par secteur (à droite) sur le territoire communal biennois en 2017

La Ville de Bienne poursuit depuis des années une politique énergétique respectueuse de l'environnement. En tant que Cité de l'énergie, elle met en œuvre de nombreuses mesures afin d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer les énergies renouvelables ainsi que de promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement. En 2019, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées à Bienne pour renforcer les activités en relation avec la protection du climat. En parallèle au niveau national, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse ne devrait plus générer aucune émission nette de gaz à effet de serre à partir de 2050, c'est-à-dire que la quantité de gaz libérée ne devra pas dépasser la quantité absorbée. De ce fait, la Ville de Bienne a élaboré la présente Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat». Elle a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire communal et par l'Administration municipale en particulier, ainsi que les émissions grises dues aux Biennoises et aux Biennois.

Objectifs et compétences opérationnelles

Concrètement, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites à zéro émission nette sur le territoire communal biennois d'ici à 2050. Par rapport à 2010, ces émissions doivent baisser de 50% d'ici à 2030, avec des objectifs différents par secteur: moins 60% pour les ménages, moins 40% pour les entreprises et moins 50% pour le trafic. Tous les acteurs – c'est-à-dire la Confédération, les cantons, les communes, les milieux économiques et scientifiques ainsi que la population – sont incités à participer aux efforts pour atteindre ces objectifs. L'Administration municipale montrera l'exemple et les bonnes pratiques en se fixant l'objectif de réduire à zéro ses propres émissions nettes d'ici à 2040.

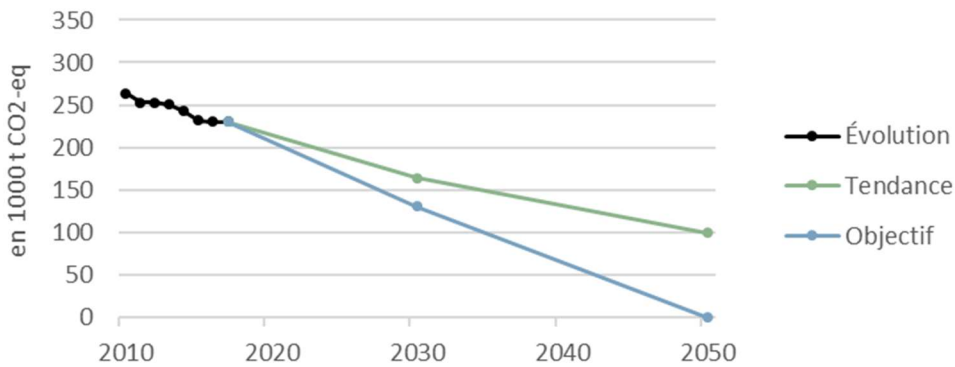


Figure 2: évolution des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2017, scénario de tendance ainsi qu'objectifs de la Ville de Bienne

Grands axes stratégiques et mesures

Il ne sera possible d'atteindre l'ambitieux objectif de «zéro émission nette» d'ici à 2050 sur le territoire communal, et à 2040 pour l'Administration municipale, qu'en adoptant une large combinaison de mesures bien harmonisées entre elles. Leur réalisation doit suivre les quatre grands axes stratégiques suivants:

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable
- Éviter et transférer le trafic motorisé
- Rendre les moyens de transport renouvelables
- Réduire les émissions dues à la consommation

Pour chaque axe stratégique, des mesures envisageables sont listées et accompagnées d'un échéancier sommaire. Il reviendra à chaque organisation de projet – à mettre en place – d'étudier la faisabilité et les effets des mesures, de décider de leur poursuite, de les adapter si nécessaire, de les compléter et, enfin, de les mettre en œuvre.

Au niveau du territoire communal, il faudra envisager et, si possible, mettre en œuvre divers types de mesures, dans le but de «réduire la consommation énergétique des bâtiments et couvrir les besoins de manière renouvelable». Ces mesures vont de l'édiction de directives (réglementation fondamentale en matière de construction, contrats de droit de superficie, Stratégie de propriétaire pour Energie Service Biel/Bienne) à la sensibilisation en passant par l'encouragement (rénovation, chaleur renouvelable), les programmes (Plan directeur de l'énergie, utilisation des eaux souterraines et lacustres) et le financement (structures tarifaires). Au niveau de l'Administration municipale, tous les bâtiments inscrits aux patrimoines financier et administratif devront être approvisionnés en chaleur plus efficacement et avec de l'énergie renouvelable d'ici à 2040.

Pour «éviter et transférer le trafic motorisé», il faudra envisager des consignes et, selon le cas, les intégrer dans la réglementation fondamentale en matière de construction, dans les plans de quartier ou dans les contrats de droit de superficie. Il est aussi prévu de tenir compte des nouveaux objectifs climatiques dans les plans sectoriels et les programmes en relation avec la circulation cycliste et piétonne, les transports publics, le stationnement et le trafic individuel motorisé et, sur ces bases, de mettre en œuvre des mesures complémentaires de réduction des gaz à effet de serre. L'Administration municipale, quant à elle, devra créer de plus fortes incitations en faveur de la neutralité climatique des trajets pour se rendre au travail et des déplacements professionnels et augmenter l'offre de places de stationnement pour vélos destinées au personnel municipal.

Dans le but de «rendre les moyens de transport renouvelables», il faudra élaborer un concept d'encouragement des systèmes de propulsion renouvelables, axer les stratégies de propriétaire pour les TPB et ESB sur l'objectif «zéro émission nette» et introduire des incitations visant à

favoriser les véhicules électriques dans l'Ordonnance municipale sur les taxis et d'autres incitations dans le transport de marchandises. L'Administration municipale devra passer à des modes de propulsion alternatifs pour sa flotte de véhicules, y compris ses véhicules spéciaux.

Enfin, la sensibilisation et la communication joueront un rôle essentiel pour «*réduire les émissions dues à la consommation*». Il faudra introduire des «écoles de l'énergie» à Bienne, impliquer davantage les entreprises et prendre des mesures pour réduire le volume d'émissions de gaz à effet de serre lors de la mise en œuvre de l'«initiative pour une alimentation saine». Les mesures au niveau de l'Administration municipale entendent réorienter les marchés publics municipaux vers les objectifs climatiques, réduire les effets nocifs des matériaux de construction sur le climat et examiner les possibilités de tenir compte des objectifs climatiques dans la politique de placement des avoirs de la caisse de pension municipale.

Les mesures de sensibilisation et de communication prévalent dans tous les domaines.

Monitoring et contrôle des résultats

Pour mesurer les résultats de la Stratégie climatique, l'Administration municipale enregistrera chaque année les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique finale et la part d'énergies renouvelables au total de cette dernière à Bienne et publiera ces données dans son rapport de gestion. En outre, elle établira aussi régulièrement l'état de réalisation des mesures à élaborer et rendra compte des progrès au Conseil de ville tous les cinq ans.

Bienne, le 20 mai 2020